

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2025

Présents : Mr ZELANI, Mme DEBOOSERE, Mr LEQUEUX, Mme DESQUIRETZ, Mme HUBERLANT, Mme DURIN, Mrs MICHEL, Mr ISOREZ, Mr BERTAUX, Mr FIEVET, Mr LOMBART, Mme LEFEBVRE, Mr MARTEVILLE.

Absents : Mme VANDENBUSSCHE, Mr PROVOST, Mme DEMATTE, Mr BOSQUETTE, Mr RIVART, Mme BULINSKI.

APPROBATION DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11.12.2024

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11.12.2024

APPROBATION DU CFU 2024 (nouvelle dénomination du compte administratif)

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Mme DESQUIRETZ Christelle, 1^{ere} Adjointe au Maire,

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par Mme la présidente s'est exécuté du 01.01.2024 au 31.12.2024 pour les opérations de la section d'investissement et du 01.01.2024 au 31.01.2025 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Investissement : Dépenses	2 405 701.29 €	Recettes	1 920 515. 58 €
	RAR 400 000. 00.€		RAR 826 842. 00 €
Fonctionnement : Dépenses	1 974 487. 17 €	Recettes	: 2 306 544. 61 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2024 :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,

aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Mme la Présidente : APPROUVE à l'unanimité le CFU du budget 2024 pour l'année 2024.

REPRISE DES RESULTATS 2024

COMMUNE DE BACHANT

Exercice 2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

	Dépenses de l'exercice 2024	Recettes de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2023	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	2 405 701.29	1 920 515.58	-249 528.11		-485 185.71	-734 713.82
Fonctionnement	1 974 487.17	2 306 544.61	508 905.81	0.00	332 057.44	840 963.25
Totaux	4 380 188.46	4 227 060.19	259 377.70	0.00	-153 128.27	106 249.43

Déficit d'investissement, ligne D001 :	734 713.82
Dépenses d'investissement engagées, non mandatées :	400 000.00
Recettes d'investissement engagées, non perçues :	826 842.00
Besoin de financement :	307 871.82
Affectation en réserves, excédent de fonctionnement capitalisé (1068) :	307 871.82
Affectation en report à nouveau, ligne 002 :	533 091.43

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de reprendre les résultats 2024.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget primitif 2025

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- En section de fonctionnement à la somme de 2 796 414. 43 €
- En section d'investissement à la somme de 1 719 813. 82 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif 2025 présenté par Monsieur le Maire.

Vote des taux 2025 des contributions directes

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Compte tenu de ces bases d'imposition, des allocations compensatrices d'allègements fiscaux et du produit attendu des taxes directes locales qui se voient appliquer un taux national (CVAE, IFER, TASCOM), le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2025 est de 857 996 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le vote des taux pour atteindre ce produit fiscal.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de voter les taux 2025 comme suit :

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES 2025

Libellés	Bases notifiées	Taux 2025	Taux 2024	Produit voté par le conseil municipal
TF PB	1 594 000	47.78	47.78	761 613
TF PNB	87 500	99.71	99.71	87 246
TH	36 100	25.31	25.31	9 137
TOTAL	1 717 600			857 996

Vote des Subventions 2024 au CCAS et aux Associations

Le conseil municipal à l'unanimité décide de voter les subventions suivantes pour l'année 2025.

SUBVENTIONS

	2025
C.C.A.S. (dont 3 973 € : 1/3 concessions 2024)	69 000.00
ASSOCIATIONS	83 032.00
OCCE école primaire Semard (22 x 10 € par enfant)	220.00
OCCE école maternelle Semard (13 x 10 € par enfant)	130.00
Assoc des parents élèves A. GODEAU	482.00
Coopérative école primaire A. GODEAU (120 x 10 € par enfant)	1 200.00
Coopérative école maternelle J. PREVERT (93 x 10 € par enfant)	930.00
O.F.C.	9 944.00
O.M.S.	12 000.00
C.O.S. de la Ville de BACHANT	28 916.00
Football Sporting club de Bachant	7 609.00
Judo club de Bachant	2 558.00
Pétanque club Bachinois	4 594.00
Danse et Vie "les étoiles de Bachant"	1 617.00

Colombophiles les petits bleus	693.00
Crosse golf La Bachinoise	944.00
Club de Boxe	300.00
Société de chasse	300.00
G.V.F. la belle équipe	300.00
Tir à l'arc	300.00
Dévoile Bas champs	300.00
Pétanque club Bachinois (tournoi du 8 mai)	200.00
Pétanque club Bachinois (tournoi du 14 juillet)	200.00
Assoc. Pour le souvenir du Gal de GAULLE	190.00
Amitiés Loisirs	3 000.00
Restaurants du cœur	500.00
Amis du bas de la puissance	180.00
Action solidarité pour tous	500.00
Secours populaire comité de BACHANT	500.00
Apats (country)	170.00
Amicale des donneurs de sang	150.00
Association nationale croix de guerre	55.00
ALDEVA-SA	150.00
L'Attoque revit	200.00
Jardins potagers de Bachant	150.00
Football Sporting club de Bachant	300.00
Colombophiles les petits bleus	300.00
Crosse golf La Bachinoise	300.00
Assoc pour le souvenir du Gal de Gaulle	450.00
Pétanque club Bachinois	500.00
Judo club de Bachant	300.00
C.O.S. de la Ville de BACHANT	300.00
Pétanque club Bachinois	300.00
Danse et Vie "les étoiles de Bachant"	300.00
SYNERGIE	500.00

PRIME ANNUELLE DU PERSONNEL COMMUNAL 2025

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 1961 qui a décidé l'octroi de compléments de rémunérations non hiérarchisés au personnel communal.

Vu l'article 111 de la Loi du 26 janvier 1984, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de fixer comme suit la prime annuelle versée aux agents de la Mairie de BACHANT et décide que cette prime sera attribuée par moitié en juin et en novembre de l'année en cours.

Le Conseil Municipal décide que cette prime sera :

- versée en fonction de la durée du travail de chaque agent
- modulée en fonction des arrêts de travail de chaque agent.
 - Ne seront pas décomptes :
 - Les accidents de travail
 - Les congés de maternité
 - Les arrêts de maladie ordinaire jusqu'à 15 jours cumulés par semestre, ils seront décomptés dès le 16^e jour.

Base Horaire mensuelle :

Montant de la prime :

151.67 h	1 802. 00
143.00 h	1 699.00
140.00 h	1 663.00
139.00 h	1 651.00
130.00 h	1 545.00
123.50 h	1 467.00
121.25 h	1 441.00
116.00 h	1 378.00
114.83 h	1 364.00
106.25 h	1 262.00
104.00 h	1 236.00
87.00 h	1 034.00
75.50 h	897. 00
30.00 h	356. 00
13.00 h	154.00

CAMVS – COMMUNE : TRAVAUX DE VOIRIES DE LA CITE DE L'ATTOQUE

Monsieur le Maire explique que la CAMVS dans le cadre de la programmation de travaux de voirie 2024/2026 a retenu le projet de la commune de Bachant concernant la réfection de la voirie de la cité de l'Attoque.

Les travaux devraient commencer en octobre 2025 et Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une réunion publique sera organisée en juin 2025 pour informer la population de la cité.

Le cout et la répartition des dépenses est détaillé dans le tableau ci-après.

COUT PREVISIONNEL DE L'OPÉRATION TTC	623 628.66
MONTANT FCTVA	102 300.05
COUT PREVISIONNEL DE L'OPÉRATION - FCTVA	521 328.61
MONTANT PREVISIONNEL PARTICIPATION AGGLO (50%)	260 664.31
MONTANT PREVISIONNEL PARTICIPATION COMMUNE (50%)	260 664.31
MONTANT ACOMPTE (40%)	91 286.83
MONTANT PREVISIONNEL SOLDE	169 377.48

Le Maire,
D. ZELANI

